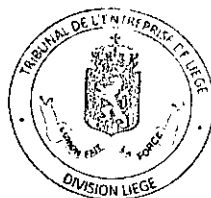


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25019773



30 JAN. 2025

Greffier

N° d'entreprise : **0662 385 482**

Nom

(en entier) : **PROXY POM**

(en abrégé) :

Forme légale : **association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Grand Route, 2 à 4140 Rouvrex**

Objet de l'acte : Démission administrateur - Nomination administrateurs - Procuration - Confirmation mandat - Modification du représentant permanent - Transfert siège social - Procuration

Extrait des décisions prises par écrit par les membres effectifs le 16 décembre 2024

(...)

Troisième décision

Les membres effectifs prennent acte de la démission volontaire et avec effet au 16 décembre 2024 de Monsieur Philippe Huber en tant qu'administrateur de l'Association.

(...)

Cinquième décision

(...)

Les membres décident, à l'unanimité, de nommer :

Monsieur Garcia del Estad Juan, né à Ottignies, le 25 juin 1964, (...) ; et

Madame Garcia del Estad Manon, née à Namur le 12 août 1997,

en qualité d'administrateur de l'Association, avec effet immédiat et pour une durée de cinq ans.

En outre, les membres effectifs décident de confirmer le mandat d'Azaé Belgium en tant qu'administrateur de l'Association et ce, pour une nouvelle durée de cinq ans commençant à courir à partir du 16 décembre 2024.

(...)

Sixième décision

Les membres effectifs décident d'octroyer un mandat spécial à Me Samuel Darcheville, Me Thibault Neuzy et Mme Vicky Meersman, dont les bureaux sont situés à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, pouvant chacun agir seul et avec pouvoir de substitution, afin de publier, lorsque cela est requis, les décisions susmentionnées aux Annexes du Moniteur Belge, de représenter l'Association relativement à ce qui précède auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et de signer tous les documents nécessaires ou utiles, de faire toutes les inscriptions et déclarations et en général, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de leur mandat.

(...)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Extrait des décisions prises par écrit par les administrateurs le 16 décembre 2024

(...)

Première décision

Pour autant que de besoin, les administrateurs décident de confirmer le mandat d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'administration d'Azaé Belgium et ce, pour une durée de cinq ans commençant à courir à partir du 16 décembre 2024.

Deuxième décision

Les administrateurs prennent acte du changement de représentant permanent d'Azaé Belgium et que, par conséquent, Azaé Belgium sera désormais représentée par Madame Nathalie Hamtiaux et non plus par Monsieur Lionel Huber et ce, avec effet au 16 décembre 2024.

Troisième décision

Les administrateurs décident de déplacer le siège de l'Association à l'adresse suivante : Rue René Copette, 14 à 5020 Vedrin, avec effet au 16 décembre 2024.

Quatrième décision

Les administrateurs décident d'octroyer un mandat spécial à Me Samuel Darcheville, Me Thibault Neuzy et Mme Vicky Meirsmann, dont les bureaux sont situés à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, pouvant chacun agir seul et avec pouvoir de substitution, afin de publier, lorsque cela est requis, les décisions susmentionnées aux Annexes du Moniteur Belge, de représenter la Société relativement à ce qui précède auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et de signer tous les documents nécessaires ou utiles, de faire toutes les inscriptions et déclarations et en général, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de leur mandat.

(...)

Pour copie conforme
Thibault Neuzy
Mandataire